



LA PROTECTION DU SECRET DES AFFAIRES EN FRANCE ET EN EUROPE : UNE TRANSPOSITION RÉUSSIE ?

Direction scientifique : Sylvie PIERRE-MAURICE

VENDREDI 23 NOVEMBRE 2018

Amphithéâtre DR02 Faculté de Droit // NANCY

LA LOI FRANÇAISE N° 2018-670 DU 30 JUILLET 2018, RELATIVE À LA PROTECTION DU SECRET DES AFFAIRES A TRANSPOSÉ LA DIRECTIVE EUROPÉENNE N° 2016/943 DU 8 JUIN 2016 SUR LA PROTECTION DES SAVOIR-FAIRE ET DES INFORMATIONS COMMERCIALES.

PLURIDISCIPLINAIRE PAR ESSENCE, LA LOI MÊLE DES PROBLÉMATIQUES DE DROIT DES AFFAIRES MAIS AUSSI DE PROCÉDURE CIVILE, LIBERTÉS PUBLIQUES, RESPONSABILITÉ CIVILE, DROIT DE LA CONCURRENCE, PROPRIÉTÉS INTELLECTUELLES ET DROIT COMPARÉ.

QUELLE EST LA QUALITÉ DE CETTE LOI DE TRANSPOSITION ?
QUELLES OPTIONS A RETENU LE LÉGISLATEUR FRANÇAIS ?

LA MÉTHODE LÉGISLATIVE FRANÇAISE SERA ÉCLAIRÉE PAR LES CHOIX DE TRANSPOSITION OPÉRÉS PAR LES ÉTATS MEMBRES DE L'UNION EUROPÉENNE, PLUS PARTICULIÈREMENT CEUX APPARTENANT À LA GRANDE RÉGION : L'ALLEMAGNE, LA BELGIQUE ET LE LUXEMBOURG.

LA PROTECTION DU SECRET DES AFFAIRES AINSI OFFERTE EST-ELLE INÉDITE, ADAPTÉE ?

EST-ELLE EFFICACE ET RESPECTUEUSE DES LIBERTÉS ?

LE SUJET A EN EFFET FAIT SAILLIR LA PROBLÉMATIQUE SOCIÉTALE TRÈS SENSIBLE DES LANCEURS D'ALERTE, DONT LE STATUT EST RÉGI PAR LA LOI SAPIN 2 DU 29 DÉCEMBRE 2016 ET SON DÉCRET D'APPLICATION DU 20 AVRIL 2017.

LES DÉBATS HOULEUX AUXQUELS LA LOI DE TRANSPOSITION A DONNÉ LIEU À L'ASSEMBLÉE ET DANS LES MÉDIAS AINSI QUE LA PROPOSITION DE DIRECTIVE EUROPÉENNE SUR LE SUJET INVITENT À REPRÉCISER LE STATUT DU LANCEUR D'ALERTE, HÉROS MODERNE CIVIQUE CONTEMPORAIN.

LA PROTECTION DU SECRET DES AFFAIRES EN FRANCE ET EN EUROPE : UNE TRANSPOSITION RÉUSSIE ?

VENDREDI 23 NOVEMBRE 2018

Amphithéâtre DR02 Faculté de Droit // NANCY

Entrée gratuite sur inscription préalable obligatoire.



9h00 **Accueil des participants en salle ER05 - Faculté de droit de Nancy**

9h30 **MOTS D'ACCUEIL**

Fabrice GARTNER, Doyen de la Faculté de droit de Nancy
Frédéric GÉA, Directeur de l'IFG

I. LE SECRET DES AFFAIRES : UN SERPENT DE MER ?

A. LÉGIFÉRER SUR LE SECRET DES AFFAIRES, CHOSE (IM)POSSIBLE ?

10h00 **1. LE MODÈLE SUÉDOIS : L'EXEMPLE D'UNE LOI SPÉCIALE EN MATIÈRE DE SECRETS D'AFFAIRES**

Nicolas NORD, MCF HDR, Université de Strasbourg

2. LA LOI FRANÇAISE

10h20 **- LA GENÈSE DIFFICILE DE LA DIRECTIVE ET DE LA LOI**
Florence G'SELL, Professeure, Université de Lorraine

10h40 **- LA NOTION DE SECRET DES AFFAIRES AU SENS DE LA DIRECTIVE ET DES CHOIX FRANÇAIS DE TRANSPOSITION**

Jean-Marie GARINOT, MCF, Université de Bourgogne

11h00 **- LA TRANSPOSITION DE LA DIRECTIVE 2016/943 EN DROIT FRANÇAIS : UN EXERCICE RÉUSSI ?**

Agnès ROBIN, MCF HDR, Université de Montpellier

Pause

B. L'ÉCLAIRAGE DES CHOIX DE TRANSPOSITION DANS LES ETATS DE LA GRANDE RÉGION

11h40 *** LA TRANSPOSITION EN ALLEMAGNE**

Prof. Dr. Jochen BAUERREIS, Rechtsanwalt (Partner) & Avocat associé, Kehl, MCF, Université de Strasbourg

12h00 *** LA TRANSPOSITION EN BELGIQUE**

Alain STROWEL, Professeur, UC Louvain et Université Saint-Louis, Munich Intellectual Property Law Centre, Avocat au barreau de Bruxelles et Vincent CASSIERS, MCF, UC Louvain, Avocat au barreau de Bruxelles

12h20 *** LA TRANSPOSITION AU LUXEMBOURG**

Jackye ELOMBO, Avocat à la cour, Luxembourg

Questions et discussions

II. LA PROTECTION DU SECRET DES AFFAIRES : ENTRE NÉCESSITÉ ET DANGERS

Présidence de séance : Mme Florence G'SELL

A. UNE PROTECTION BIENVENUE OU EN DOUBLON ?

14h30 **- LE MODÈLE DE PROTECTION DU DROIT DE LA CONCURRENCE**

Francine MANSUY, MCF HDR, Université de Lorraine

14h50 **- SECRET DES AFFAIRES ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

Patrick TAFFOREAU, Professeur, Université de Lorraine

15h10 **- LA PROTECTION DU SECRET DES AFFAIRES, FIGURE DE PROUE D'UN NOUVEAU DROIT DE LA RESPONSABILITÉ ?**

Nathalie PIERRE, MCF, Université de Lorraine

Questions et discussions

B. UNE PROTECTION ÉQUILIBRÉE ?

16h00 **- LA CONSÉCRATION D'UN DROIT AU SECRET : ENTRE INDIVIDUALISME ET BIEN COMMUN**

Paul KLÖTGEN, MCF HDR, Université de Lorraine

16h20 **- LA PROTECTION DU SECRET DES AFFAIRES, LA SAUVEGARDE DES DROITS FONDAMENTAUX ET LE DROIT DES LANCEURS D'ALERTE**

Frédéric STASIAK, Professeur, Université de Lorraine

16h40 **- MESURES PROVISOIRES ET SECRET DES AFFAIRES**

Sylvie PIERRE-MAURICE, MCF HDR, Université de Lorraine

17h00 **- INTERVENTION DE M. DELTOUR, LANCEUR D'ALERTE**

17h20 **TABLE RONDE: "UNE LOI LIBERTICIDE POUR LES JOURNALISTES ET LES LANCEURS D'ALERTE ?"**

animée par Frédéric STASIAK, Jean-Marie GARINOT, Agnès ROBIN et Antoine DELTOUR

18h00 **CONCLUSION DU COLLOQUE**